



COMMENT INSCRIRE VOTRE ENFANT ?

Le formulaire d'inscription pour la restauration scolaire est à disposition sur le site : www.grisylesplatres.fr ou en Mairie

L'inscription à la restauration scolaire est une obligation pour que votre enfant puisse être accepté à la cantine. De même, le personnel doit prendre connaissance de vos coordonnées ou des problèmes éventuels de santé de votre enfant. Ce manque de renseignement pourrait être préjudiciable en cas d'accident. En cas de non-retour du dossier, votre enfant ne pourra être pris en charge par le personnel de cantine.

LES CONDITIONS D'ADMISSION :

Avoir établi un dossier **complet** : documents listés ci-dessous.
Ce dossier sera à remettre en mairie ou par mail.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

Être obligatoirement à jour des paiements de l'année précédente.

LES PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

- Le formulaire d'inscription dûment complété et signé,
- Coupon des règles de vie signé par l'enfant,
- Attestation d'assurance responsabilité civile couvrant le risque scolaire et extra-scolaire,
- Attestation de paiement de la CAF (ne laissant apparaître que le nom et le numéro d'allocataire),
- Attestation de Carte Vitale à jour sur laquelle apparait l'enfant,
- Relevé d'identité bancaire,
- Photocopie recto verso de la carte d'identité du titulaire du compte.
- Attestation des employeurs si les 2 parents sont en activité professionnelle.

ASSURANCE :

Les enfants inscrits et le personnel d'encadrement sont couverts pour le trajet de l'école à la Mairie et durant le repas par une assurance souscrite par la Mairie.

Afin de couvrir tous risques, vous êtes dans l'obligation de fournir une assurance scolaire et extra-scolaire couvrant votre enfant toute l'année en cours.

PRIX DU REPAS : 5,20 €

RÉSERVATIONS :

Les réservations des jours de cantine s'effectuent via le site de gestion cantine : www.gestion-cantine.com. A cet effet un compte individuel est créé par enfant et **les réservations seront gérées tout au long de l'année par les parents.**

Pour une nouvelle inscription, le parent qui a indiqué son adresse mail sur la fiche, recevra un message notifiant l'identifiant et le mot de passe pour le compte, à la suite du dépôt du dossier.

Pour l'enfant déjà inscrit, le compte de l'année précédente reste fonctionnel. L'identifiant et le mot de passe restent identiques.

Vous avez jusqu'au 18 de chaque mois pour inscrire votre enfant pour le mois suivant. (ex: jusqu'au 18 septembre pour le mois d'octobre). Pour annuler les repas réservés, merci de nous contacter **24h avant et avant 9h** (mercredi, samedi et dimanche ne comptant pas) .

A TITRE EXCEPTIONNEL, en cas de non-inscription de l'enfant, un repas de substitution sera servi.

Ce repas sera facturé 8 €.

NOUS N'ACCEPTONS PAS LES REPAS FOURNIS PAR LES PARENTS EN DEHORS D'UN P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé, prescrit par un médecin).

10, rue Robert Machy – 95810 GRISY LES PLÂTRES - Tél 01.34.66.62.69

Ouvertures : Mardi, Vendredi : 8h - 12h, Mercredi : 13h - 17h

www.grisylesplatres.fr

restaurationscolaire@grisylesplatres.fr

mairie@grisylesplatres.fr